

Engager une opération de renouvellement urbain

Mission de conseil en architecture, urbanisme et paysage

Des questionnements légitimes

- Comment contribuer à l'animation du centre bourg ?
- Comment accueillir de nouveaux logements dans le centre bourg ?
- Comment valoriser un foncier vacant ?
- Comment faire un projet sur-mesure ?
- Comment engager la réflexion sur le devenir d'un site ?

L'apport du CAUE

- Identifier les enjeux d'évolution du site.
- Mettre en débat de premières pistes de programmation.
- Proposer une méthodologie pour enclencher une dynamique vertueuse.
- Proposer de premières préfigurations pour nourrir le débat entre et avec les élus.
- Faire émerger les invariants du projet.
- Partager des références.

Pour aller plus loin

- Formations [Les fondamentaux de l'urbanisme](#), [Le projet de paysage et son inscription dans les documents d'urbanisme](#), [Quelles formes urbaines pour demain?](#), [Petits terrains, grands espaces](#), [Patrimoines et cadre de vie](#)
- [Atelier Densification spontanée](#)
- [Cycles de visites](#)
- Participation aux auditions de sélection de la maîtrise d'œuvre.
- L'Observatoire du CAUE donne accès à des réalisations inspirantes en Loire Atlantique.

L'intérêt pour la collectivité

- Bénéficier du regard d'un tiers de confiance extérieur pour alimenter votre réflexion. Soucieux de l'intérêt général, le CAUE n'impose pas son point de vue mais vous aide à avancer vers votre projet.
- Prendre le temps, entre élus et techniciens, de construire une culture commune pour faciliter les échanges et débats sur le projet (partager des références, des exemples, des concepts, des méthodes...).
- Consolider l'expression de votre besoin (la commande),
- Identifier les marges de manœuvre.
- Définir des invariants du projet.
- Esquisser la stratégie la plus efficace.
- Bénéficier des apports de professionnels qui pourront s'appuyer sur les expériences et outils du CAUE pour nourrir les discussions : observatoire du CAUE, rendez-vous...
- Se former et former un groupe d'élus et techniciens mobilisés sur le sujet (cf. liste ci-contre).
- Disposer de premières préfigurations et références pour alimenter le travail ultérieur de projet.



Analyse comparative des hypothèses d'aménagement
Préfigurations contrastées pour nourrir le débat entre élus
© CAUE de Loire-Atlantique

You souhaitez bénéficier d'un accompagnement sur mesure ou adhérer au CAUE ?

Contact : 02 51 72 90 45 – contact@caue44.fr

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Loire-Atlantique est un outil d'aide à la décision à disposition des collectivités et habitants du territoire. Il conseille, sensibilise, informe et forme les élus pour les éclairer dans leur réflexion. Son intervention s'établit en amont des phases opérationnelles.

Les compétences en architecture, en urbanisme et en paysage sont mobilisées en fonction du sujet, la pluridisciplinarité est privilégiée. Chaque conseil est établi sur-mesure, en lien étroit avec la collectivité.